

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 10 octobre 2024

1. Informations g n rales

Pascal Chareille d bute la commission en faisant un point sur les inscriptions administratives   la date du 29 septembre 2024.

Il est observ  une stabilit  globale des effectifs malgr  une baisse   l'UFR de pharmacie, l' cole polytechnique universitaire (EPU) et le centre d' tudes sup rieures de la Renaissance (CESR).

Par ann e d'inscription, il est constat  :

- une augmentation en Licence 1 re ann e parcoursup (+3,6%), master 1 re ann e (+3,6%) et 2 me ann e (+2,3%)
- une baisse dans les autres ann es d'inscription, notamment en deuxi me ann e. (- 5,9%)

Pascal Chareille informe que les inscriptions administratives sont inf rieures   la capacit  d'accueil annonc e. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines UFR comme arts et sciences humaines et lettres et langues n'ont pas de capacit  d termin e   l'entr e dans la formation. Par ailleurs, certaines composantes comptent un nombre d'inscriptions sup rieur aux capacit s d'accueil notamment en raison des redoublants.

Par ailleurs, il est not  qu'entre 5 et 10% des  tudiants ayant accept  une formation de l'universit  dans Parcoursup ne s'y inscrivent finalement pas.

Concernant les fili res class es en forte tension par le rectorat, c'est- -dire o  il reste encore des  tudiants sur liste d'attente au 15 septembre :

L1 Droit : 208  tudiants en attente

L1 psychologie : 467  tudiants en attente

Pour les fili res class es en tension par le rectorat :

L1 gestion : 135  tudiants en attente

L1 international management : 201  tudiants en attente

Pour les fili res class es en faible tension par le rectorat :

L1  conomie : 45  tudiants en attente

L1 informatique : 45  tudiants en attente

Fili re   plus de 200  tudiants hors double licence

L1 Histoire et L1 Sociologie : +100  tudiants

L1 LLCER Anglais et L1 LEA anglais espagnol : +200  tudiants

Quant aux But, il y a 832 inscrits pour 830 places de capacit s d'accueil. Une baisse des inscriptions est constat e en techniques de commercialisation (-15  tudiants) et en mesures physiques (-16  tudiants)

Enfin, concernant les masters 1 re ann e, on note une hausse des inscriptions dans trois composantes : arts et sciences humaines (+4,8%), Lettres et langues (+9,6% et sciences et techniques (+8,1%). Le centre d' tudes sup rieures de la renaissance (CESR) connait une baisse de ses effectifs de l'ordre de 12,8%.

L'effectif des UFR droit,  conomie et sciences sociales et l'institut d'administration des entreprises Centre Val de Loire (IAE) reste stable.

Accréditation du certificat de langues de l'enseignement supérieur (CLES)

L'université de Tours a reçu un avis favorable concernant le renouvellement de l'accréditation du CLES pour le contrat 2024-2028.

Une certification est prévue le vendredi 17 janvier 2025, en anglais et éventuellement en espagnol si toutes les conditions sont réunies pour le mettre en place notamment un nombre d'enseignants certifiés évaluateurs suffisants dans les deux langues. Pour rappel, cette évaluation nécessite le suivi d'une formation nationale spécifique de deux demi-journées. L'accréditation en tant qu'évaluateur CLES est valable pour une durée de quatre années universitaires. Actuellement, seuls quatre enseignant-es sont certifié-es.

TOUCAM

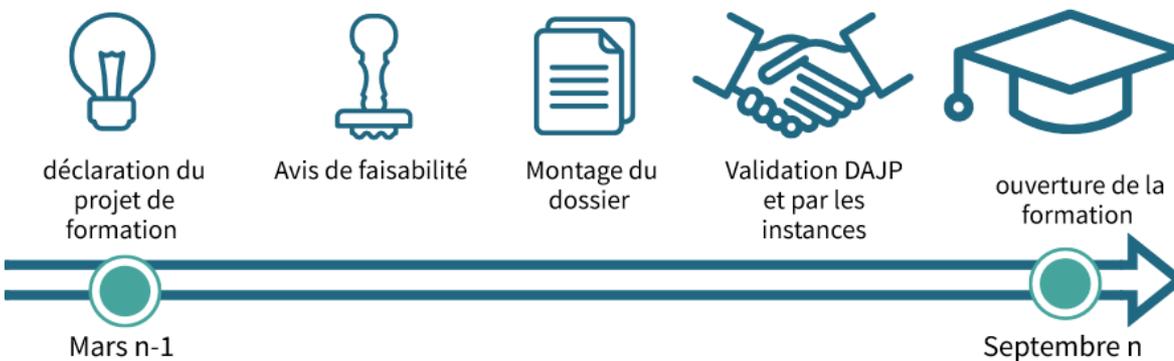
Ce projet a débuté en février 2017. Il a été repris en 2022 et l'application a ouvert le 30 septembre dans plusieurs composantes. On dénombre plus de 2000 connexions à ce jour et des premiers retours très positifs de la part des étudiant-es

Cette application mobile permet à un-e étudiant-e de pouvoir consulter son emploi du temps personnalisé. Il-elle peut accéder également à plusieurs services et aux informations utiles de l'université comme la géolocalisation et l'accès aux différents sites, les horaires et itinéraires des bus et à l'agenda culturel et événementiel.

Procédure de demande d'ouverture d'une formation en apprentissage

Cette procédure est issue d'une réflexion de la direction de l'organisation, du pilotage et de la transition écologique (DOPTÉ) et de la direction des affaires juridiques (DAJ). Elle définit les différentes étapes permettant la création ou le renouvellement d'une formation en apprentissage et sa validation par les instances de l'université.

Elle est soumise au calendrier suivant :



Une fois la demande validée par les instances (juillet n-1), la convention peut être signée et votée par les instances et transmises aux différents partenaires. La composante, le CFA partenaire et les services associés comme le service de formation continue et de l'alternance (FOCAL) se réunissent pour rendre le partenariat opérationnel du point de vue des volets financier, administratif et pédagogique.

Les actions de communication peuvent se mettre en place dès novembre n-1 pour promouvoir une ouverture de la formation à la rentrée universitaire suivante.

Une charte nationale pour un accompagnement responsable et de qualité des apprenti-es des établissements d'enseignement supérieur définit également les engagements des acteurs de l'apprentissage pour assurer un accompagnement des apprenti-es de l'enseignement supérieur en termes de pédagogie et de suivi de leur trajectoire. Elle détaille toutes les étapes du processus, de la définition du projet d'orientation à l'accès à l'emploi.



ESCALE

La plateforme numérique d'accompagnement et d'orientation ESCALE intègre depuis la rentrée universitaire le contrat pédagogique étudiant. Cette nouvelle fonctionnalité permet de ne plus utiliser l'application ConPeRe proposée initialement par le ministère. Le financement des heures de directeurs et directrices d'études est également maintenu pour cette année universitaire. Cette application est disponible à l'ensemble des étudiant-es de licence (L1 à L3) à compter de cette rentrée universitaire.

Pour finir, Florent Malrieu informe les membres de la CFVU de l'élection d'Olivia Sabard en tant que directrice de l'UFR de droit d'économie et sciences sociales.

2. Pédagogie

2.1. Parcoursup : attendus locaux, critères généraux d'examen des vœux et capacités d'accueil

Comme chaque année, les composantes ont transmis les attendus locaux (le cas échéant) capacités d'accueil et critères généraux des vœux qui seront publiés sur Parcoursup afin que les étudiant-es puissent faire leur choix de filière en toute connaissance de cause.

Un point d'attention est porté sur les fermetures éventuelles de certaines L.AS car s'il n'est pas proposé d'option en licence santé, la même option en PASS ne pourra pas ouvrir. Par exemple, si l'option droit de L.AS ferme (proposée à Orléans), la PASS option droit ne peut pas ouvrir. L'université d'Orléans réfléchit à une évolution de l'offre de formation PASS/LAS pour la rentrée prochaine (notamment concernant la répartition sur les différentes antennes de l'université).

Les données de l'UFR Sciences et Techniques demandent une harmonisation et seront donc présentées lors de la prochaine CFVU.

La proposition est soumise au vote, elle est adoptée par les membres de la CFVU.

2.2. Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Les capacités d'accueil n'évoluent pas par rapport à l'an dernier.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition.

2.3. Sélection en licence professionnelle et licence de gestion : dates de campagne, critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

La CFVU est invitée à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en licences professionnelles et dates de campagne et sur la licence expérience en entreprise de l'IAE Val de Loire.

Les élu-es de la commission adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.4. Sélection en master 1ère année : modalités de candidatures, critères de sélection et capacité d'accueil globale par mention

La commission est invitée à donner son avis sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master.



Concernant les attendus pour l'entrée dans le parcours musique et musicologie du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF 2nd degré), il est demandé la suppression du paragraphe suivant :

« A noter que dès le second semestre un permis de conduire sera nécessaire pour se rendre en stage dans des établissements à plus de 50km de Tours et ne disposant pas de gare »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.5. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E – modifications

Des modifications ont été apportées au précédent document voté lors de la CFVU du 19 septembre. Elles concernent les masters de l'UFR de médecine et l'ouverture à tous les parcours du master sciences de l'éducation et de la formation de l'UFR arts et sciences humaines.

Les dates limites des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2025-2026 ont été également mises à jour.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.6. IUT de Tours

2.6.1. Certificat de compétence professionnelle inter-branches (CCPI) "éduquer aux médias et à l'information"

Le certificat de compétence professionnelle est une formation qualifiante mais non diplômante du point de vue de l'université. Il ne donne pas lieu à la délivrance de diplôme.

Il s'agit juste d'une demande d'habilitation à former des stagiaires. Seule une attestation est délivrée par l'établissement.

Les cours d'une durée de 68 à 80 heures ont lieu dans les locaux par les enseignants de l'iut pour 70% de la formation, le reste est en distanciel.

L'examen se déroule dans les locaux et sont organisés par l'IUT pour la branche. Le CCPI se base sur cet examen pour valider toute la formation.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité dont 3 abstentions.

2.6.2. Attribution ECTS pour étudiant·es d'échange (entrant·es) 2024-2025

En raison de la mise en place de l'approche par compétences et de la suppression des semestres pour les diplômes de BUT, les crédits ECTS des enseignements de ces formations ont été adaptés pour ces étudiant·es et un régime spécifique a été mis en place.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.7. Compte rendu du conseil consultatif de la formation professionnelle de l'université de Tours (CCFP)

Christelle Pragnon présente le compte rendu du conseil consultatif de la formation professionnelle. Il est prévu qu'après présentation de la charte qualité en CFVU, elle soit annexée à toutes les conventions avec les huit CFA partenaires de l'université.

Concernant les formations ouvertes à l'apprentissage en septembre 2024, les membres du CCFP extérieur·es à l'université demandent que la liste des 76 formations soit clairement visible sur le site internet de l'université. Pour la rentrée 2025, il est prévu l'ouverture de la 2e année du Master « Sciences de la durabilité », parcours « Économie circulaire » en apprentissage et contrat de professionnalisation.



La communication pour 2025 sera axée sur les contrats de professionnalisation et une expérimentation d'un nouveau support de promotion (YouTube) sera mis en place pour toucher les publics du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Il est également prévu la mise en place d'un groupe de travail à l'automne 2024 avec comme objectif la prise en compte des CM/TD, l'introduction des dispositions liées à la formation ouverte à distance (FOAD) et l'intéressement en cas de marge positive. Ce groupe devra également travailler à la mise en place d'une lettre d'engagement des responsables pédagogiques de groupes spécifiques pour qu'ils aient une meilleure connaissance de leur niveau d'engagement en fonction du niveau de la formation et avec précision du montant et des dates de versement des primes.

2.8. UFR Droit, économie et sciences sociales

2.8.1. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des licences 3^{ème} année de droit

À la suite de la constatation d'une erreur matérielle relative à l'évaluation des matières à TD en licence 3^{ème} année de droit (droit privé, droit public), il est demandé une modification exceptionnelle des M3C pour ces matières afin qu'elles soient évaluées en contrôle continu.

En effet, il a été indiqué dans le document voté par les instances universitaires que ces matières faisaient l'objet d'un examen terminal écrit d'une durée de trois heures. Or, il s'agit d'une erreur puisque cela reviendrait à ne pas prendre en compte la note de travaux dirigés alors qu'elle doit être intégrée dans l'évaluation des matières à TD comme cela se fait en licence 1^{ère} et 2^{ème} année.

Depuis le début du semestre, les étudiants sont informés d'une évaluation en contrôle continu.

Des erreurs relatives à la durée de l'écrit en Licence 1^{ère} année droit-science politique ont été également constatées. La durée de l'écrit doit être de trois heures, comme toutes les autres épreuves écrites, et non de quatre.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

3. Vie étudiante

2.9. Bilan actions de rentrée 2024 (DVEC)

L'université a souhaité donner toute son importance à la vie étudiante et de campus en créant une direction, la DVEC, regroupant le SUAPS, le SSU, le SVE et le service culturel. Le bilan présente les grandes actions emblématiques menées lors de cette rentrée. On y retrouve des rendez-vous désormais habituels: les points infos campus, le festival de rentrée (co-organisé par les 4 services, des sports, culturel, de santé et de la vie étudiante et le service transition écologique autour de stands festifs, de rencontres avec les partenaires culturels, de présentations des associations labellisées et des services de l'université // annulé en 2024 pour raisons météorologiques), fac à vélo et des nouveautés (le before time (500 étudiants), semaine de découverte du sport début septembre), et 952 inscrits au Running Loire Valley

D'autres actions d'accueil ont eu lieu à la rentrée à l'université : les réunions de rentrée organisées par les composantes, le festival Campus en fête avec le Crous, le welcome desk organisé par la direction des relations internationales.

Concernant la fête de rentrée annulée, elle sera en partie remplacée par une campagne de lots distribués avant les congés de fin d'années mais la question se pose concernant le rôle du village asso qui n'a pas pu se tenir.



2.10. Rapport activité service de la vie étudiante 2023-2024 (SVE)

La production de ce rapport devient un rendez-vous annuel pour donner à voir les activités du SVE. Il s'agit du bilan de l'année 23-24.

Ce document permet d'identifier les personnels et missions du SVE, comme de revenir sur les principales activités du service pas toujours repérées par tous, les temps forts, chiffres clés et perspectives pour la prochaine année universitaire.

Les principales missions du service consistent à :

- Soutenir l'accueil et l'intégration universitaire
- Accompagner le développement de la vie associative
- Renforcer et valoriser l'engagement citoyen
- Développer et accompagner des actions de solidarité
- Faire émerger des initiatives en faveur du développement des campus

Du compte-rendu ressortent les points saillants suivants en lien avec les actions de la direction de la vie étudiante (DVE) :

- accueil et intégration : points info campus et fête de rentrée ; le forum logement étudiant à la salle des fêtes de l'hôtel de ville a eu lieu en juin 2024, une perspective de travail avec le CROUS en amont pour échanges avec le secondaire est envisagée.
- actions de campus : la Maisons de l'étudiant à Grandmont va établir une cartographie des lieux étudiants et une amélioration de la signalétique pour le site Fromont.
- vie associative : une assemblée des présidences et des formations est prévue et des subventions vont être versées aux associations labellisées, via les aides au projet du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) (60 associations bénéficiaires). Un label écologique et inclusif est à venir
- engagement bénévole : dans le cadre du CERCIP, un catalogue des missions dans des associations va être proposé, il ya 237 étudiant-es inscrites. Au niveau des services civiques, trois accueils dans les services en 23-24 (agrément pour 8 volontaires) ont été proposés, la soirée des initiatives étudiantes a été ouverte aux personnels.
- lutte contre la précarité : on peut noter notamment les aides numériques (100 000 euros d'aides distribués à 319 personnes), une évolution vers une offre d'ordinateurs reconditionnés (Emmaus Connect). Concernant la distribution alimentaire : 16 000 colis ont été distribués avec un temps fort pendant les congés de fin d'année (avec association du territoire).

Échanges sur le déséquilibre entre composantes du recours au FSDIE et à l'aide à projets de la contribution de la vie étudiante et de campus (AAP CVEC) : les composantes sont invitées à soutenir leurs associations et à faire appel à l'AAP CVEC.

2.11. Compte-rendu du conseil culturel 2024

Ce compte-rendu présente notamment les échanges au sujet de la répartition de l'enveloppe de la directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour le soutien aux formations artistiques des étudiants, l'aide à l'intervention d'artistes dans les formations (art et professionnalisation) et l'aide à la programmation et au volet art-science (recherche).

IL fait également état du fait que la résidence d'artiste de cette année 24-25 accueille le peintre Rudy Ayoun au sein de l'UFR du centre des études supérieures de la renaissance (CESR), dans le cadre de la commémoration de l'anniversaire de Ronsard et sur la question du rôle des arts dans les commémorations.

Enfin, le programme "hors les murs" du service culturel est présenté, avec une saison dans les sites universitaires et chez les partenaires durant la fermeture de Thélème et en particulier un campement scientifique qui verra la collaboration du collectif n+1 avec les chercheurs de l'université, en particulier sur le site des deux lions, autour de la thématique l'entorse et la règle.



2.12. Compte-rendu conseil des sports 2024

Le compte-rendu est présenté avant son vote lors du prochain conseil des sports pour accélérer le passage de ces documents dans les instances et éviter le décalage temporel.

Il présente le bilan de l'année, notamment le nombre d'activités et d'étudiant·es concerné·es (cours certifiants et de pratiques personnelles : 10 000 inscriptions pour 6500 étudiants); 25 stages proposés et 10 activités différentes pour 300 étudiant·es inscrit·es.

Les événements organisés ont été riches, on dénombre 11 soirées, 10 nuits sportives, les coupes interfac les mi-temps sportives avec le service culturel (démonstration de tennis de table).

Un bilan du nombre de sportifs et sportives de haut et de bon niveau. Il faut souligner sur les 48 étudiant·es que nous totalisons, 2 étudiant·es ont concouru aux Jeux Paralympiques.

Est également présenté le projet de l'année à venir, y compris les nombreux événements, comme la création d'une troupe de danse universitaire (TUD).

Une recyclerie sportive sera mise en place avec une entreprise à but d'emploi, les temps de collecte sont déjà organisés. Des boutiques éphémères seront mises en place.

Le projet pédagogique SUAPS est présenté en complément d'un précédent CR du conseil des sports qui y faisait référence. Il s'agit du projet que le service a élaboré durant 1 an et qui a été voté par l'équipe pour les 2 années suivantes. Une nouvelle élection du directeur du service SUAPS aura lieu en 2025.

2.13. Présentation du projet pédagogique du SUAPS 2023

Le SUAPS de Tours inscrit son projet pédagogique dans le cadre législatif du décret de 2018. A ce titre il se doit d'assurer huit missions au sein de l'université de Tours :

- 1) Il organise, développe et encadre les activités physiques et sportives des étudiants. Ces activités sont proposées aux personnels ;
- 2) Il contribue par ses enseignements à la formation des étudiants dans le domaine des activités physiques et sportives. Les personnels peuvent participer à ces enseignements ;
- 3) Il promeut les activités physiques et sportives comme facteur d'animation de la vie de campus et favorise la participation des étudiants à la vie associative et à la compétition sportive ;
- 4) Il coordonne le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau, afin de concilier leurs études et leur activité sportive ;
- 5) Il favorise la pratique des activités physiques et sportives des étudiants en situation de handicap en relation avec la structure universitaire chargée d'accompagner les étudiants en situation de handicap ;
- 6) Il promeut la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être des étudiants, en favorisant une pratique régulière et adaptée à leurs besoins, en relation avec le service universitaire ou interuniversitaire chargé de la santé des étudiants ;
- 7) Il valorise la dimension artistique des activités physiques et sportives, en relation avec le service universitaire chargé de l'action culturelle ;
- 8) Il assure la gestion des équipements sportifs affectés à l'université. Ces équipements peuvent être ouverts à d'autres utilisateurs que les étudiants et les personnels des établissements.

De façon plus spécifique au regard de la charte d'équipe, le SUAPS de l'université de Tours se donne pour objectifs de :

- Contribuer à la santé (physique, sociale et psychologique) de tous les membres de l'Université de Tours (étudiants, personnels) par la pratique des activités physiques.



- Proposer une offre d'activités physiques diversifiées, équilibrées et innovantes pour s'adapter aux spécificités de tous les publics de l'UT.
- Construire des compétences spécifiques et transversales dans le cadre personnel, certifiant ou diplômant par la pratique des activités physiques.
- S'inscrire, au travers des activités physiques, dans une dynamique universitaire en élaborant des projets avec les différents acteurs de l'institution (Services, composantes, présidence) et les partenaires extérieurs.

4. Conventions

4.1. Université de Tours

4.1.1 Convention relative à l'usage de la CVEC et à la Vie étudiante et de campus des étudiants universitarisés du collegium santé entre l'Université de Tours et le GIS collégium Santé CVL

La convention n'a pas encore reçu l'accord des établissements de formation en santé de la Région. Elle est présentée pour information. Elle consiste notamment à proposer un reversement aux établissements éloignés pour assurer une offre de service de santé dans les territoires éloignés. Elle réaffirme l'accès des associations labellisées des établissements du collegium santé au FSDIE.

4.1.2 Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'ergothérapeute et à la reconnaissance d'un grade de licence (visa daj n°2024-0505)

Cette convention entre la Croix Rouge Compétence Centre-Val de Loire et l'université de Tours a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la formation d'ergothérapeute en région Centre-Val de Loire entre l'université et la CRC CVDL afin de permettre aux étudiants des instituts d'être inscrits à l'université, de se voir délivrer des enseignements universitaires et de se voir délivrer le grade de licence une fois diplômés.

L'université s'engage notamment

- à mettre en place les enseignements universitaires conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'Ergothérapeute;
-
- à participer aux instances pédagogiques des instituts et aux jurys mais aussi à permettre l'inscription des étudiants régulièrement inscrits dans les Instituts et à leur délivrer une carte étudiante;
- à étudier la possibilité de mettre en place des formations de niveau master accessibles aux titulaires du diplôme d'état d'ergothérapeute;
- à prendre en compte le champ de l'ergothérapie dans l'offre de formation de niveau master et doctorat, ainsi que la recherche dans le secteur de la santé, spécifiquement les sciences de la rééducation-réadaptation, et dans d'autres secteurs de l'activité universitaire.

La présente convention prend effet à compter du 01 septembre 2024. Elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



4.2. IUT de Blois

4.2.1. Convention de partenariat entre l'IUT de Blois, le CFA des Universités et le lycée Sainte-Marie de Bourges pour la mise en œuvre conjointe d'une formation débouchant sur le diplôme de Licence Professionnelle Optique Professionnelle : Métiers de la Vision par apprentissage. (*visa daj n°2024-1222 en attente*)

Cette convention décrit les modalités du partenariat entre les différentes parties pour la mise en œuvre conjointe d'une formation débouchant sur le diplôme de Licence Professionnelle Optique Professionnelle : Métiers de la Vision par apprentissage.

Il concerne plus particulièrement le public suivant : étudiant.es titulaires d'un BTS opticien-lunetier ou tout autre diplôme équivalent dans le domaine des sciences de la vision, apprécié par le jury de recrutement à la formation.

La formation en apprentissage, objet de la présente convention, est exclusivement proposée par le CFA des Universités, l'université de Tours et l'IES Sainte Marie. Il ne peut être admis plusieurs CFA pour cette formation.

L'université de Tours-IUT de Blois assure la qualité et la coordination pédagogique de la formation. À ce titre, l'université s'engage à réaliser les missions suivantes :

- coordination pédagogique et administrative
- évaluation et diplomation
- ressources et formation des personnels

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature, elle est conclue pour une durée s'étalant jusqu'au 31 août 2029, date de fin de l'accréditation du diplôme. Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

4.3. UFR de médecine

4.3.1. Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (*visa daj n°2024-1210*)

La formation en masso-kinésithérapie dans la région Centre-Val de Loire est de la compétence de l'université d'Orléans. Elle est dispensée au sein de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL). Cette convention a pour objet de préciser les modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en fonction de leur parcours de formation antérieur et le nombre de places ouvertes, pour intégrer la première année de formation de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL), pour l'année universitaire 2025-2026.

Sont admis en 1ère année de formation EUK CVL les étudiants déclarés admis par le jury d'admission PASS/L.AS à l'issue des épreuves de 1er ou 2d groupe de PASS et LAS. Au titre de l'année universitaire 2025-2026, le nombre de places est de cent et se répartit ainsi entre les différentes voies d'accès :

- PASS : 55 places ;
- L.AS 1 préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 23 places ;
- L.AS 2/3 préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 31 places
- 5 places pour les candidats « passerelle »
- 1 place pour un sportif de haut niveau

Les places non pourvues seront reportées sur le dispositif PASS/L.AS au prorata du nombre de places décrites, et dans la limite maximum de 70 % des places PASS excepté pour la place pour le sportif de haut niveau qui sera reportée sur le quota des candidats « passerelle ».

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



4.3.2. Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) de l'université de Nantes pour des étudiants de PASS, LAS 1 et LAS 2/3 de l'université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 (*visa daj n°2024*)

L'objet de cette convention concerne la mise en œuvre de l'admission en deuxième ou troisième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une université ne proposant aucune de ces formations.

Un nombre total de dix places pour la rentrée universitaire 2025-2026 est proposé par l'université de poursuite d'études pour le parcours de DFGSO2 composé de 5 étudiants sortants de PASS et 2 étudiants sortants de LAS 1 et 3 places sortants de LAS 2/3.

Les étudiants sont sélectionnés selon les modalités définies par l'université du parcours de formation antérieur et selon les conditions votées par la CFVU de l'université du parcours de formation antérieur. Le choix d'affectation de l'université de poursuite d'études s'effectuera par ordre de mérite, comme c'était le cas antérieurement, à la suite de la publication définitive du classement final.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.4. UFR de sciences et techniques

4.4.1. Convention de partenariat entre l'Université d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire pour la Licence Professionnelle intitulée Entomologie Appliquée Innovante et Durable (entomAID), proposée en apprentissage (*visa daj n°2024-1128*)

Cette convention entre l'université de Tours et le CFA des Universités Centre-Val de Loire décrit les modalités du partenariat entre les différentes parties pour la Licence Professionnelle intitulée entomologie appliquée innovante et durable.

Cette licence d'une durée d'un an est accessible en apprentissage, à la formation initiale, à la formation continue et par validation des acquis de l'expérience.

Ce diplôme concerne plus particulièrement les publics suivants : étudiant.e.s avec un niveau Bac+2 (BTS A, BTS, BUT, 2ème année de Licence) en sciences de la vie, agronomie, environnement.

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Elle est renouvelée chaque année par tacite reconduction et par période d'un an jusqu'au 31 août 2028.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée